



Communication On Progress

Décembre 2018

| GROUPE MONDIAL PROTECTION





SOMMAIRE



1. RENOUELEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT	3
2. GROUPE MONDIAL PROTECTION : PRESENTATION	3
3. SYNTHÈSE	6
3.1 Résultats 2018	6
3.2 Objectif 2019	7
4. DROIT DE L'HOMME	7
4.1 Rappel des principes	7
4.2 Politique et objectifs	7
4.3 Mise en œuvre et résultats	7
5. CONDITIONS DE TRAVAIL	8
5.1 Rappel des principes	8
5.2 Politique et objectifs	8
5.3 Mise en œuvre	9
5.4 Résultats	9
6. ENVIRONNEMENT	10
6.1 Rappel des principes	10
6.2 Politique et objectifs	10
6.3 Mise en œuvre et résultats	10
7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	12
7.1 Rappel des principes	12
7.2 Politiques et objectifs	12
7.3 Mise en œuvre	12
7.4 Résultats	12

GROUPE **MONDIAL PROTECTION**

14, rue du Saule Trapu · 91300 Massy
Standard 01 60 11 23 19 · Télécopie 01 60 11 50 29
Email : accueil@mondial-protection.fr · www.mondial-protection.fr

RCS Evry · Siret 499 034 825 000 38 - APE 8010Z
SAS au capital de 5 000 000 euros
Autorisation d'exercice N° AUT-091-2116-01-09-20160580486



1. RENOUELEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT

Membre du Global Compact depuis 2014, le Groupe Mondial Protection réaffirme, pour la cinquième année, son adhésion aux grands principes fondamentaux du Pacte Mondial des NATIONS UNIES en matière de Droits de l'Homme, Droits du Travail, Protection de l'Environnement et Lutte contre la Corruption.

Plaçant l'Homme, Collaborateur, Client ou Partenaire, au cœur de nos préoccupations, nous avons la volonté de faire avancer, d'un même pas, le progrès social, l'entreprise, l'emploi, la formation et le développement.

Nous renouvelons pour 2019 notre engagement à respecter les principes du Global Compact et à les promouvoir dans notre sphère d'influence.

Par la présente communication, nous partageons les actions menées en 2018 et celles que nous projetons de réaliser, toujours avec le concours proactif de chacun au sein de notre entreprise.

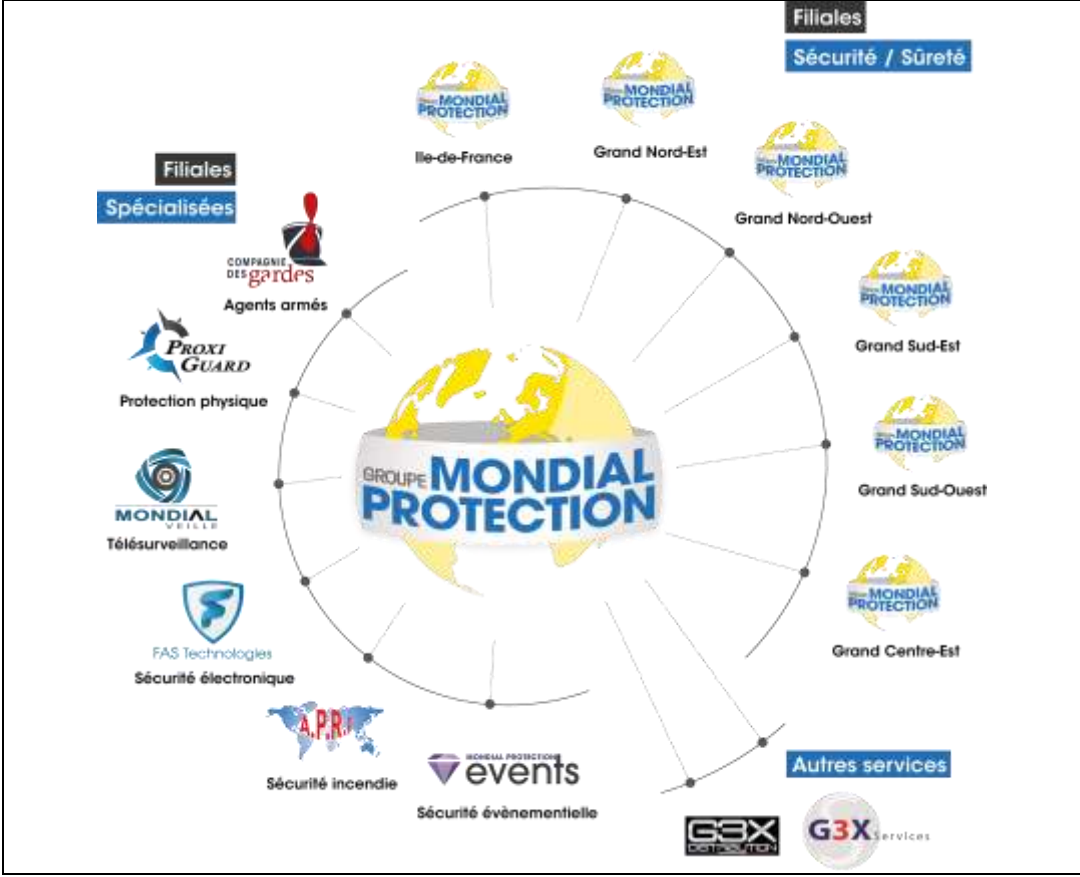
Pascal Kiekens
Président-Directeur Général

2. GROUPE MONDIAL PROTECTION : PRESENTATION

Activité de Sécurité Privée <ul style="list-style-type: none"> • Gardiennage et surveillance humaine, • Sécurité électronique et télésurveillance • Sûreté portuaire, aéroportuaire et événementielle • Sécurité Incendie 																						
Dénomination sociale	GROUPE MONDIAL PROTECTION																					
Forme Juridique	Société par Actions Simplifiée																					
Capital Social	5 000 000 €																					
Création de Mondial Protection	1 ^{er} juillet 1997																					
Siège Social	Massy - France																					
Adhésion au Global Compact	Mai 2014																					
Evolution du Chiffre d'Affaires (M€) et des effectifs	<p>Évolution du CA en M€ et des effectifs (consolidés)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Chiffre d'Affaires (M€)</th> <th>Effectifs (ETP*)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2013</td> <td>1595</td> <td>47</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>1457</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>1611</td> <td>57</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>2100</td> <td>71</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>3000</td> <td>97</td> </tr> <tr> <td>Prévision 2018</td> <td>3600</td> <td>120</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Équivalent temps plein</p>	Année	Chiffre d'Affaires (M€)	Effectifs (ETP*)	2013	1595	47	2014	1457	50	2015	1611	57	2016	2100	71	2017	3000	97	Prévision 2018	3600	120
Année	Chiffre d'Affaires (M€)	Effectifs (ETP*)																				
2013	1595	47																				
2014	1457	50																				
2015	1611	57																				
2016	2100	71																				
2017	3000	97																				
Prévision 2018	3600	120																				



Les filiales



Les implantations



Les secteurs d'intervention

- Aéroportuaire**
- Portuaire**
- Ferroviaire**
- Santé**
- Tertiaire**
- Événementiel**
- Patrimoine public**
- Distribution**
- Industriel**
- Nucléaire**
- Militaire**

Les Métiers

Sécurité Incendie

- SSIAP
- Prévention et Protection
- Assistance à personne
- Contrôle Périodique des installations
- Intervention EPI – ESI
- Levée de doute

Sûreté Humaine

- Protection des personnes et des biens
- Prévention et dissuasion
- Contrôle d'accès
- Lutte contre la démarque inconnue
- Rondes et Sécurité Mobile
- Rondes de prévention cynophile

Sûreté Portuaire

- Inspection filtrage des passagers et bagages
- Inspection filtrage et contrôle des véhicules
- Inspection filtrage des personnels
- Visite et rondes de sûreté

Sûreté Aéroportuaire

- Inspection filtrage des passagers et bagages cabine
- Inspection filtrage des bagages de soutes
- Inspection filtrage des personnels
- Rondes de sûreté
- Profilage
- Sûreté inspection/filtrage (fret et courrier) contrôle cynotechnique

Les Spécialités

Surveillance électronique

- Installation de contrôles d'accès, dispositifs anti-intrusion
- Installation de vidéosurveillance et de vidéo-protection
- Gestion des reports d'alarmes incendie intrusion et technique
- Levée de doute audio ou vidéo et interventions

Protection Physique des personnes

- Sécurisation des déplacements en France et à l'étranger
- Evaluation des risques, organisation de la protection

Sécurité évènementielle

- Dossier Sécurité
- Rondes de sécurité – Sécurité incendie
- Contrôle d'accès et gestion des flux Palpation
- Equipe volante d'intervention
- Profilage

Services

- Accueil Physique / Standard téléphonique
- Location de véhicules

Services évènementiels

- Equipe Cynophile de détection d'explosifs et d'armes à feu



3. SYNTHÈSE

3.1 Résultats 2018

Les actions de fond menées par notre Groupe en 2018 sont exposées dans le tableau ci-après :

Thème	Action(s)	Statut des actions Décembre 2018
Environnement Principe 8	Suivi de la flotte de véhicules et accroissement progressif du nombre de véhicules hybrides et électriques	Action menée en continu.
Environnement et Conditions de travail Principes 8 et 6	Etablissement d'un contrat cadre pour la collecte des papiers et autres déchets de bureaux issus d'un tri sélectif à la source, avec un réseau d'entreprises disposant d'un agrément « Entreprise Adaptée » ou « Entreprise d'Insertion »	Contrat cadre signé. Contrats d'application en cours de déploiement
Conditions de travail	Mise en œuvre d'une campagne de formation du personnel administratif à l'utilisation des extincteurs	13 salariés des services supports (Caen et Massy) ont été formés en août 2018 à la Manipulation d'extincteur.
Conditions de travail	Mise en œuvre, entre mars et septembre 2018, d'une campagne de développement de la formation par apprentissage	16 contrats d'alternance signés, pour une durée d'une ou deux années, touchant toutes les fonctions, opérationnelles ou administratives, et toutes les régions du Groupe
Conditions de travail Principe 6	Mise en place d'un outil de suivi de la performance des Ressources Humaine (RH)	Tableau de bord RH mis en place au 4 ^{ème} trimestre 2018 pour toutes les régions
Droit de l'Homme	Participation du Groupe Mondial Protection à des actions solidaires	En continu
Lutte contre la corruption	Fourniture d'informations financière à certains fournisseurs dans le cadre de l'application des règles Tracfin	En continu

Le Groupe Mondial Protection maintient les engagements RSE émis dans le cadre de la politique et de la Charte éthique (respect des personnes, respect de la légalité, respect de l'environnement, droit de la concurrence, lutte contre la corruption, prévention des conflits d'intérêt) établies fin 2017.



3.2 Objectif 2019

En 2019, le Groupe Mondial Protection maintient son objectif de développement conciliant la nécessaire rentabilité de l'entreprise et l'épanouissement des Hommes en son sein.

Chacun des quatre axes correspondant aux dix principes du PACTE MONDIAL est décliné ci-après avec le rappel des principes, de la politique et des objectifs correspondant à ces principes, les actions mises en œuvre et leurs résultats.

4. DROIT DE L'HOMME

4.1 Rappel des principes

Principe 1	Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
Principe 2	Ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme

4.2 Politique et objectifs

Le Groupe Mondial Protection s'implique de plus en plus dans la vie citoyenne de collectivités dont il se veut être un partenaire essentiel dans le cadre, notamment, d'actions sociales au sein de quartiers dits « difficiles ». Ces actions sont notamment menées en faveur :

- de l'insertion professionnelle,
- du handicap,
- de l'intégration de populations discriminées.

En interne, le Groupe Mondial Protection :

- poursuit l'ouverture de son offre de recrutement à des candidatures diversifiées,
- maintient son engagement à garantir à chacun d'être traité avec respect et équité, sans distinction de sexe, race, ethnie, nationalité, mœurs, religion ou handicap.

4.3 Mise en œuvre et résultats

En 2018, les actions menées s'inscrivent dans la continuité de celles engagées antérieurement :

- Dans les quartiers nord de Marseille :
 - appui du Groupe pour la création et le fonctionnement d'une association d'aide aux devoirs dispensant également des cours de soutien scolaire.
 - soutien à une initiative avec des bailleurs sociaux visant la réinsertion de pères en recherche d'emploi vers des postes de gardiens d'immeuble
- Création d'un espace employeur sur le site de l'association « Défense mobilité », œuvrant pour la reconversion de militaires en fin de carrière, permettant le dépôt des offres d'emploi du Groupe

Par ailleurs, le Groupe a désigné un « Data Protection Officer » (DPO) dans le cadre de la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données.



Projets en 2019 :

- Création d'un fond de dotation ayant pour objet de financer une maison médicalisée pour les populations fragiles et la création d'une crèche privée.
- Etablissement d'un partenariat avec l'« ANORGEND », association de gendarmes d'active et de réserve accompagnant la reconversion des militaires blessés en service.
- Etablissement d'une convention de soutien à la politique de réserve militaire de la Garde Nationale consistant à identifier les réservistes au sein de notre Groupe pour les mettre à disposition de la Garde Nationale.
- Etablissement d'un partenariat visant la gestion d'un ensemble de logements de vacance dans les environs de Calais destinés à l'usage des salariés du Groupe.

5. CONDITIONS DE TRAVAIL

5.1 Rappel des principes

Principe 3	Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociations collectives
Principe 4	Contribuer à éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire
Principe 5	Abolir de façon effective le travail des enfants
Principe 6	Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

5.2 Politique et objectifs

Suivre et respecter la réglementation française applicable dans le cadre de l'exercice de nos activités, qui inclut de ne recourir à aucune forme de travail forcé ou obligatoire, ni exécuté par les enfants, et de reconnaître la liberté d'association et le droit à la négociation collective, reste le premier de nos engagements.

Au-delà de cette condition minimale, le Groupe Mondial Protection souhaite placer ses collaborateurs dans les meilleures conditions pour l'exercice de leurs fonctions ; en particulier :

- privilégier les contrats de travail pérennes,
- prévenir tout risque pour la santé et la sécurité des salariés,
- créer un environnement de travail où chacun pourra s'épanouir en particulier grâce aux formations et accompagnements internes reçus,
- lutter de manière la plus déterminée contre toute pratique de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel,
- respecter le droit de chacun à la liberté d'association et d'implication syndicale,
- améliorer le dialogue social.



5.3 Mise en œuvre

Suite à l'apport de branche de mai 2017 et dans un contexte de fort développement, l'accent a été mis sur la réorganisation et l'harmonisation des relations sociales et du statut collectif au sein du Groupe.

L'année 2018 a été marquée par :

- la reconnaissance d'une Unité Economique et Sociale (UES) en mars 2018,
- l'organisation et la réalisation des élections, dans le cadre de l'UES, en juillet 2018, avec la mise en place de 9 Comités Sociaux Economiques d'établissement (CSE),
- l'accroissement du nombre de représentants du personnel par rapport à la situation antérieure : outre les représentants syndicaux et les délégués syndicaux (en moyenne 4 par établissement pour chaque mandats) ainsi que des représentants de proximité pour les agences excentrées, chaque CSE d'établissement comporte, en moyenne, 10 à 12 membres titulaires élus.

Projets 2019 :

- dans le prolongement des élections de 2018 et dans le cadre de l'UES : harmoniser les relations sociales et le statut collectif au sein du Groupe Mondial Protection afin d'améliorer la prévention des discriminations et d'assurer l'égalité de traitement des salariés, avec, notamment :
 - la refonte des accords d'entreprise au sein de l'UES,
 - la mise à jour du règlement intérieur ;
- déménager le siège social, pour une plus grande superficie de bureaux, fin du 1^{er} trimestre 2019, permettant l'amélioration des conditions de travail des salariés du siège.

5.4 Résultats

Le Document Unique d'Evaluation des Risques est mis à jour annuellement par les Salariés Désignés Compétents (SDC) au sein de chaque établissement du Groupe. Cette mise à jour est jalonnée par 3 à 4 séances de travail collectives annuelles animées par le Préventeur du Groupe.

Le Groupe Mondial Protection respecte la réglementation française applicable dans le cadre de l'exercice de ses activités : il n'a recours, directement ou indirectement, à aucune forme de travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants.

Le Groupe privilégie les contrats de travail pérennes ; les contrats à durée déterminée sont utilisés de façon ponctuelle dans le cadre :

- des remplacements en cas d'absences pour congés ou maladie
- des commandes exceptionnelles.



La répartition des effectifs permanents est présentée dans le tableau ci-après :

Effectifs 2018 (permanents)	Filiales effectifs au 30/09/2018	Services supports effectifs au 30/11/2018
Cadres	31	27
dont cadres femme	2	13
dont cadres homme	29	14
Agents de maîtrise	331	10
dont agents de maîtrise femme	24	8
dont agents de maîtrise homme	306	2
Employés	2638	20
dont employés femme	247	17
dont employé homme	2302	3
Travailleurs handicapés	47	2
dont travailleurs handicapés femme	15	1
dont travailleurs handicapés homme	32	1
Effectif total	3047	57

6. ENVIRONNEMENT

6.1 Rappel des principes

Principe 7	Appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement
Principe 8	Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
Principe 9	Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

6.2 Politique et objectifs

Le Groupe Mondial Protection, avec le concours actif de l'ensemble de ses équipes, s'engage à œuvrer au quotidien pour limiter l'impact environnemental de ses activités.

Son action est centrée prioritairement sur la limitation des consommations de ressources énergétiques.

6.3 Mise en œuvre et résultats

En 2018, continuité des actions engagées antérieurement :

- Suivi des consommations de carburant des véhicules ;
- Augmentation du nombre de véhicules hybrides et électriques de notre parc de véhicules à chaque fois que le contexte d'exercice de nos missions le permet.

		2018 (au 15/12/2018)	2017	2016	2015
Consommation Gazole		200 862 L	177 954 L	151 460 L	117 732 L
Consommation Essence		44 836 L	33 709 L	22 332 L	6 660 L (véhicules hybrides)
Consommation carburant globale		245 698 L	211 663 L	173 792 L	124 392 L
Nombre de véhicules		191	152	94	68 en parc en 2015 (50 au 31/12/2015)
Nombre de véhicules	hybrides	37	25	15	7
	électriques	7	5	2	/
% dans le parc	véhicules hybrides	19,4%	16%	18,5%	10,3 %
	véhicules électriques	3,6%	3,3%	2%	/

- Développement d'agences locales pour plus de proximité avec nos clients

	2018	2017	2016	2015
Nombre d'implantations géographiques	17	15	12	8

Projets en 2019 :

- Mise en place de la visio-conférence afin de rationaliser les déplacements.
- Changement de fournisseur de véhicules afin d'assurer une meilleure prise en compte de l'objectif de développement du nombre de véhicules hybrides et électriques au sein de la flotte automobile, dans la mesure de leur compatibilité avec l'usage prévu.
- Dématérialisation des contrats de travail et des documents attenants par la mise en place de la signature électronique.



7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

7.1 Rappel des principes

Principe 10	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
-------------	---

7.2 Politiques et objectifs

Le Groupe Mondial Protection invite tous ses salariés à agir contre la corruption sous toutes ses formes.

7.3 Mise en œuvre

La Charte Ethique du Groupe, mise à jour fin 2017, définit le cadre des dispositions applicables au sein du Groupe.

Elle complète le cadre réglementaire définit par :

- le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure applicable pour toute prestation de sécurité privée,
- et les règles déontologiques de la profession signées, à l'embauche, par chacun de nos agents œuvrant.

Les réunions périodiques d'échanges entre les services supports et les agences locales en régions permettent de communiquer régulièrement au personnel de Direction et d'encadrement la réglementation applicable ainsi que ses éventuelles évolutions.

Dans le cadre des pratiques conventionnelles,

- la Direction Commerciale du Groupe veille à ce que soient scrupuleusement respectées par les collaborateurs commerciaux :
 - les obligations découlant du Code des Marchés Publics et du Code du Commerce,
 - l'application de ce dixième principe fondamental du Global Compact.
- la Direction Exploitation s'assure du respect des obligations définies dans le cadre de la Loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance et de la charte des bonnes pratiques d'achats de sécurité privée, dont le Groupe Mondial Protection est signataire.

Afin de veiller au respect de la charte éthique du Groupe, un Référent Ethique indépendant a pour mission d'alerter la Direction Générale concernant d'éventuelles dérives en matière d'éthique et de déontologie. Un support spécifique est également disponible, sur le système de partage de la documentation, afin de permettre le signalement, auprès de la Direction Générale, de tout évènement révélateur d'un non-respect des principes de cette charte.

7.4 Résultats

Aucune déclaration de soupçon n'a été rendue nécessaire en 2018 dans le cadre de la lutte contre le blanchiment